



Délibération du Conseil Municipal

En exercice : 17
Présents : 11
Excusés : 2
Absents : 4

Date de la convocation :
09/12/2025

Président de séance :
Pierre LEONARD

Secrétaire de séance :
Bernard PIERRE

Le mardi 16 décembre 2025, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTMEDY s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du conseil municipal.

Membres présents :

Dominique AARNINK-GEMINEL, Evelyne BON, Eric DUMONT, Sylvie LAUNOIS, Bernadette LEBRET, Yves LECRIQUE, Pierre LEONARD, Claude LEONARD, Michel LEROY, Jérôme MATHIEU, Bernard PIERRE

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Aurore CORVISY, Yannick ADNET (retardé)

Membres Absents :

Carole BIGOT, Mélanie FOURRE, Laurent KIPS, Virginie PALMIERI

Objet de la délibération :

2025-80 : Programmation culturelle 2026 : Gratuité pour l'accès aux Musées dans le cadre du dispositif Interm'aides55

Dans le cadre de la programmation des animations culturelles en cours d'élaboration pour l'année 2026, Lucie HENRIET, responsable Musées pour l'équipe de l'Office de Tourisme, a été sollicitée par l'association *Accueil de jour ADMR* pour l'activité Interm'aides 55.

.

Chaque mardi après-midi, le service Interm'aides 55, qui intervient dans le cadre de la plateforme de répit pour les proches aidants, a pour habitude de proposer des animations culturelles à un groupe de personnes âgées atteintes de maladies neuro-dégénératives.

Lucie HENRIET nous propose de pouvoir intégrer leur venue dans le programme d'animations culturelles 2026, dans le cadre de l'ouverture des musées aux publics dits empêchés. 2026 pourrait être une année test sur ce format spécifique, avec deux rendez-vous répartis sur l'année.

Sachant que parmi les autres musées participant aux rencontres Interm'aides 55, la majorité propose d'accueillir gratuitement les groupes, il est proposé d'appliquer la gratuité également pour l'accès à nos équipements. C'est au Conseil Municipal qu'il revient de valider ou non cette gratuité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité :

DECIDE d'appliquer la gratuité d'accès aux équipements dans le cadre de l'ouverture des musées aux publics dits empêchés

AUTORISE le Maire à signer une convention de partenariat tripartite entre l'ADMR, la SPL Ardenne Meuse et la commune de Montmédy

CHARGE le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire

après transmission à la sous-préfecture de
VERDUN,
le 18/12/2025
et publication ou notification
le 18/12/2025

MONTMEDY, le 18/12/2025
LE MAIRE,
Pierre LEONARD

Pour extrait certifié conforme,

MONTMEDY, le 18/12/2025
LE MAIRE,
Pierre LEONARD